



**AVIS PUBLIC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**Affiché le 30 mai 2019**

**FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

Le conseil municipal n'a pas renouvelé l'état d'urgence, car aucune nouvelle crue des eaux n'est anticipée et la décrue se poursuit. Cela dit, le niveau de l'eau atteint toujours un seuil d'inondation majeure. Par conséquent, plusieurs chemins restent impraticables et certaines évacuations sont maintenues à moins d'un avis contraire de la Municipalité.

Prenez-note que la municipalité a enclenché sa phase de rétablissement. Nous vous tiendrons informé des prochaines étapes dans les jours suivants.

DONNÉ à PONTIAC ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'année deux mille dix-neuf.

---

Charlotte Laforest  
Directrice générale par intérim